

Finances de Die : le « grand écart » après le rapport DGFIP

Ce que l'adjoint aux finances n'a pas dit dans le Flash et à la réunion du 5/11/25

Suite à mon rapport sur la situation financière de la ville de Die, l'adjoint aux finances a organisé une réunion publique le 5/11/25, occasion pour lui de dire que « tout allait bien », contrairement à ma conclusion que « les finances de Die sont sur la mauvaise pente ». Ce fut pour lui l'occasion de s'appuyer abondamment, sur le rapport de la DGFIP (voir ci-contre pour fiabiliser ses propos, ce qui n'a pas manqué de frapper les esprits !

Qu'en est-il en réalité ? Car l'essentiel a été occulté par l'intéressé !

Voici ce que, objectivement, j'extrai de ce rapport peu approbateur contrairement aux affirmations répétées de l'adjoint, rapport au langage traditionnellement feutré et trop technique, mis en ligne par la mairie ce 24 novembre.

Auparavant, je rappelle que mon rapport (<https://www.sursautpourdie.fr/telecharger/>) s'interrogeait sur la qualité de la comptabilité, sujet non abordé par la DGFIP, juge et partie en l'occurrence.

Sur les observations financières, je me contente de reproduire textuellement les éléments utiles de ce rapport en surlignant certains passages pour faciliter la lecture pas les non-initiés :

Page 6 :

« Le fonds de roulement baisse de 36% par rapport à 2023 et la trésorerie de 55.2 %.

Cependant un certain nombre d'éléments financiers conduisent à relativiser cette bonne situation apparente.

L'évolution favorable de l'autofinancement tient notamment à deux importantes recettes de fonctionnement non pérennes et suffisamment significatives pour nuancer la réalité des marges de manœuvre.

En 2023 la commune perçoit une dotation à titre de filet de sécurité destinée à compenser partiellement l'augmentation des dépenses d'énergie. En 2024, un legs (legs Boissy) est comptabilisé dans les écritures de rattachement.

La croissance rapide et récentes des charges de personnel va constituer à court terme une contrainte qui va lourdement peser sur l'autofinancement.

La croissance de l'annuité de dette s'ajoute à ce contexte général.

Rapport de la Direction des Finances Publiques sur le budget principal

En août 2025, la Direction Départementale des Finances Publiques a réalisé un rapport * rétrospectif sur les années 2020 à 2024. Ce que nous pouvons retenir de ce rapport :

- L'endettement de la Ville est maîtrisé, bien que supérieur aux communes de sa strate (Die assume des charges de centralité particulières) :
 - Au 31 décembre 2020 = 1 025 € / habitant
 - Au 31 décembre 2024 = 1 051 € / habitant (Pour rappel, il se situait à 1 071 € / habitant au 31 décembre 2014, source JDN d'après le Ministère de l'Économie.)
- L'excédent (CAF) est conforme aux prévisions d'une moyenne annuelle de 800 K€ par an :

De la capacité d'autofinancement au résultat (CAF brute)

2020	2021	2022
785 K€	910 K€	578 K€
2023	2024	
1 061 K€	1 218 K€	

- Les investissements sont de bon niveau et équivalents à la précédente mandature. Détail des dépenses d'équipement en K€ :

	Mandature 2015 - 2018	Mandature 2021 - 2024
Année ①	855	1 931
Année ②	1 531	1 800
Année ③	1 212	1 277
Année ④	2 510	1 758
Total	6 108 K€	6 766 K€



+ D'INFOS

Écouter la réunion publique d'information du 5 novembre sur le budget principal de la Ville de Die

* Consulter le rapport de la Direction des Finances Publiques

En ce qui concerne la politique des investissements, et plus particulièrement la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028, on note **plusieurs éléments de fragilité**.

Le programme d'investissement commencé en 2023 a pris un retard important.

Un autre **élément de préoccupation** concerne le plan de financement qui pourrait s'avérer caduque, que ce soit en terme de financement des subventions mais aussi de niveau d'épargne.

Page 8 :

On pourrait assez aisément déduire que la couverture des charges est assurée par les recettes.

[Mais] **deux produits réels versés en 2023 et 2024 sont non pérennes de par leur nature.**

Il s'agit d'une part en 2023 d'un montant de 229 702 € qui sera perçu au titre de l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022.

Cette dotation, dénommé filet de sécurité, était destinée aux collectivités ayant subi une baisse de leur épargne brute à cause de l'inflation (effets de l'inflation sur les dépenses énergie) et de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale.

D'autre part, en 2024, la ville de Die a fait l'objet d'un legs (legs Boissy) d'un montant de 609 780 €.

Ce retraitement de l'évolution montre une **croissance plus rapide des charges par rapport aux produits.**

Page 22 :

Les charges de personnel représentent en 2024 54.4 % du total des charges réelles.

Plusieurs postes créés en 2023 ont également été comptabilisés en année pleine en 2024...

En 2024 les charges de personnel représentent 54.4 % des charges réelles. La commune de Die se situe dans la moyenne départementale (55.4 %)

Cependant, **présentée en €/hab. le ratio s'inverse 638 €/hab., 521 €/hab. en moyenne départementale.**

Page 23 :

Les **charges financières** de la ville de Die sont **supérieures aux moyennes de la strate (27 €/hab. contre 17 €/hab.) le poids de la dette est ainsi plus significatif pour la commune de Die.**

Page 24 :

Les subventions aux structures de droit privé ont, pour leur part, augmenté de manière significative entre 2020 et 2024, avec une évolution supérieure à 100 % (108.7 %).

Le montant par habitant des subventions versées pour 2024 s'élève à 108 €/hab.

Au niveau de la strate démographique, on note pour le niveau départemental 62 €/hab...

La ville de Die est donc très largement au-dessus des moyennes au regard des autres collectivités.

Page 26 :

L'évolution des autres charges externes est importante entre 2020 et 2024 avec une variation de +47 % et de 16.3 % entre 2023 et 2024.

Cette augmentation s'explique en partie par la difficulté de la commune à négocier ses contrats d'assurances.

S'agissant de l'augmentation des honoraires sur 2023 et 2024, l'explication tient notamment au recrutement d'un consultant afin d'assurer le suivi des travaux.

Page 27 :

La croissance rapide des charges de personnel (+11.2 % entre 2023 et 2024) constitue une contrainte majeure.

Les charges financières augmentent également (+13.1 % entre 2023 et 2024), en raison de l'endettement croissant.

La commune devra surveiller particulièrement l'évolution des charges de personnel et des charges financières pour éviter une pression excessive sur son budget de fonctionnement.

Page 28 :

Cependant le retraitement des deux recettes non pérennes (filet de sécurité + legs Boissy) conduit à un niveau de CAF brute dans la moyenne départementale.

Page 29 :

Dans l'hypothèse où l'on corrige ce résultat en le retraitant des deux recettes non pérennes on obtient alors une évolution du résultat bien différente, respectivement -55 % et -53 %.

Page 31 :

Le financement disponible est en baisse principalement en raison de la diminution des subventions et des recettes affectées.

La commune devra surveiller cette tendance pour éviter une pression accrue sur ses finances et limiter le recours à l'emprunt.

Page 32 :

La programmation de l'annuité de remboursement et la dépendance accrue à l'emprunt nécessitent une vigilance pour éviter une pression excessive sur les finances de la commune.

La commune de Die recourt régulièrement à l'emprunt.

Compte tenu de la charge de dette impactant significativement la CAF, la pression sur l'autofinancement doit être maîtrisée.

Page 33 :

L'analyse en détail des exercices montre une baisse du fonds de roulement en 2020 et 2022 de 1.256 M€ tandis que pour 2023 et 2024 la variation est positive de 322 K€.

L'annuité de dette à rembourser a progressé, et va impacter la capacité d'autofinancement.

L'investissement est sous financé et le fonds de roulement est globalement négatif, au regard de l'impact sur le fonds de roulement des opérations 2020-2024.

Page 36 :

*Il [le fonds de roulement] est **très largement inférieur aux strates départementales** (306 €) régionales (375 €) ou nationales (375 €).*

*Le ratio FDR en nombre de jours de charges réelles de 43.07 jours pour 2024 confirme **le faible niveau de fonds de roulement qui pourrait conduire à des difficultés de flux de trésorerie.***

Page 38 :

Le taux de vétusté important induit un besoin de renouvellement des immobilisations concernées.

Ce renouvellement est-il inscrit dans le PPI ? A défaut les dépenses prévues risquent d'être sous-évaluées.

Page 55 :

La mise en place des outils de gestion pour maîtriser la croissance des charges salariales est une autre hypothèse de travail.

*S'agissant des subventions et participations, il pourrait être pertinent de **réaliser une analyse approfondie des subventions versées., notamment aux associations et structures privées, pour identifier les leviers de rationalisation.***

*Concernant les autres charges externes, il pourrait être intéressant de renégocier les contrats d'assurance pour réduire les couts et de **réduire les honoraires externes** en favorisant le recrutement interne pour les fonctions techniques.*

Page 56 :

*Il conviendrait également de **réduire le recours à l'emprunt** en augmentant l'épargne brute.*

Le troisième axe de réflexion est la mise en place d'un suivi des couts.

***La commune de Die doit concentrer ses efforts sur la maîtrise des charges de fonctionnement,** notamment les charges de personnel, tout en optimisant la gestion des investissements.*

Une priorisation des projets et une meilleure négociation des contrats externes liés aux dépenses d'équipement pourraient permettre de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

Page 57 :

*Cependant le projet de création d'un nouvel hôpital à Die qui sera construit sur la ZAC de **Chanqueyras, constitue pour la commune un enjeu financier majeur.***

Le montant des travaux d'aménagement du projet devra être pris en compte au regard des capacités financières de la commune. »

Les Dioises et les Diois ne seront donc pas surpris que je maintienne la conclusion de mon rapport « les finances de Die sont sur la mauvaise pente ». Consécutivement, ce rapport me

laisse une impression de « grand-écart » entre les propos de l'adjoint aux finances le 5/11/25 et le contenu de ce rapport.

Mes propos objectifs ouvriront-ils les yeux des « partisans », du moins celles et ceux aptes à avoir une réflexion critique, celles et ceux qui veulent sincèrement écouter ? La vraie démocratie n'implique-t-elle pas de parler vrai ?

A Die, le 25 novembre 2025

Jean-Louis Virat

Résistant désaligné

<https://www.sursautpourdie.fr/>